

Tous les mois, *Votre Agglo* donne la parole aux soignants du département. Ce mois-ci, les soignants vous informent sur :



QUAND ET OÙ CONSULTER POUR UN PROBLÈME DE SANTÉ RÉCENT ?

J'ai un problème de santé aigu sans détresse vitale

Je contacte en priorité mon médecin traitant OU je me rapproche d'un professionnel de santé pour avoir un conseil

S'il n'est pas disponible OU si je n'ai pas de médecin traitant, je m'interroge : " Mon état de santé peut-il attendre le lendemain ? "

OUI

Je contacte à nouveau mon médecin traitant en cas de persistance des symptômes

NON ou je ne suis pas sûr

Je me rends au service des urgences

J'appelle le Centre 15

OU

Avis médical des urgences ou du Centre 15

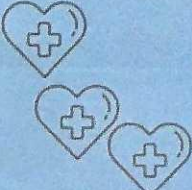
Si motif médical justifié : rendez-vous avec le médecin de la Maison Médicale de Garde

Si non urgent : conseil médical





Il n'est plus possible de vous rendre directement à la Maison Médicale de Garde !


L'orientation se fera soit par le service des urgences soit par le Centre 15



POUR RAPPEL :

 La consultation à la Maison Médicale de Garde est effectuée par les médecins généralistes libéraux pour répondre uniquement aux urgences médicales qui ne peuvent pas attendre le lendemain


FONCTIONNEMENT :
En semaine : de 20 h à minuit
Le samedi : de 14 h à minuit
Le dimanche et jours fériés : de 8 h à minuit

 Depuis le jeudi 19 janvier 2023, de nouvelles règles ont été appliquées à la Maison Médicale de Garde de Chartres, hébergée par le Centre Hospitalier Louis Pasteur du Coudray

www.ch-chartres.fr/nouvelles-regles-pour-la-maison-medicale-de-garde

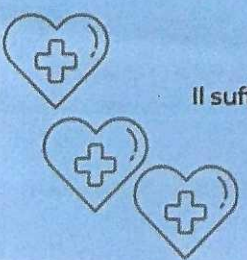
Je ne dois pas aller aux urgences, ni contacter le 15, ni me rendre à la Maison Médicale de Garde pour :

- ✗ Le renouvellement de mon ordonnance
- ✗ La demande de certificat de sport
- ✗ Une fièvre bien tolérée de moins de 72 h
- ✗ La demande d'un document administratif : absence scolaire, bon de transport...
- ✗ Une prolongation d'arrêt de travail
- ✗ Une vaccination



Pour ces demandes, en l'absence de médecin traitant, tournez-vous vers les consultations non programmées de jour à l'hôpital.

Le Centre hospitalier Louis Pasteur vous propose une consultation de médecine générale sur rendez-vous le matin et sans rendez-vous l'après-midi afin de compléter l'offre de la médecine de ville et en dehors d'une urgence vitale.



Avec RDV (uniquement via Doctolib) ou sans RDV : Il suffit de se rendre aux guichets des consultations externes / facturation

<https://www.ch-chartres.fr/consultations-non-programmees-le-matin-sur-rdv>
https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/des-consultations-de-medecine-generale-sans-rendez-vous-proposees-a-l-hopital-du-coudray_13923236/